MAIRIE DE LA CHAPELLE SAINT MARTIN EN PLAINE

10 rue des Fleurs

41500 La Chapelle Saint Martin en Plaine

Tel : 02.54.87.30.14

Mail : mairie@chapellestmartin.fr

Site internet : https://dev.lachapellesaintmartinenplaine.fr

Consultation publique sur les zones d'énergies renouvelables.

Du 18 mars au 20 avril 2024 inclus

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des zones d'accélération afin d'en simplifier les procédures administratives.

Ces zones (ZAEnR) doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'y accueillir des équipements de production (Photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc. ..).

Les documents relatifs à cette consultation ainsi qu'un registre pour vos observations est disponible dans la salle du conseil à la mairie aux heures d'ouverture.

Votre avis est important

Le Maire

Jean-Louis FESNEAU